

COVID-19

Des repères pour une poursuite ou une reprise d'activité en sécurité

Une phase de déconfinement progressif est en cours depuis le 11 mai 2020.

Cette reprise d'activité est porteuse de nombreux enjeux en matière de prévention des risques sanitaires et professionnels, interroge les organisations du travail, la gestion de la coactivité de plusieurs entreprises sur un même site, leurs impacts sur les conditions de travail. Elle peut se traduire dans toutes les entreprises par des difficultés à adapter l'organisation du travail aux nouvelles contraintes, à déployer des mesures de prévention du risque de contamination adaptées aux situations propres à chaque entreprise, à réguler les tensions internes qui peuvent survenir post-confinement, à soutenir le travail de management... Ces difficultés, si elles ne sont pas surmontées, sont de nature à fragiliser leur reprise ou poursuite d'activité.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs, les organisations syndicales de salariés représentatives de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au côté de l'Etat et avec l'appui des organismes de prévention, sont convenues d'agir ensemble pour mettre à la disposition des acteurs sociaux au niveau territorial et dans les entreprises, des repères permettant d'outiller une reprise d'activité prenant en compte les impératifs de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail.

Les repères qui suivent sont le fruit d'un travail conduit au sein du groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail (GPRO) sur mandat du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le GPRO considère les principes ci-dessous fondamentaux, en socle des démarches conduites en entreprise :

- Association des représentants du personnel à la définition des mesures à mettre en œuvre.
- Implication étroite des salariés pour une adaptation à la réalité des situations de travail.
- Organisation d'un processus de retours de terrains pour faire évoluer les mesures en fonction de l'expérience.
- Mise en œuvre d'un processus d'accompagnement des mesures décidées pour permettre leur compréhension, leur appropriation et leur mise en œuvre effective.
- Réflexion sur l'organisation du travail et son évolution.
- Désignation d'un référent covid.

Poursuivre ou reprendre l’activité en sécurité

Points d’attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
<p>➤ Identification des situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du Covid-19 peuvent être réunies : contact étroit, réception du public, circulation intense dans les locaux, difficulté à respecter les règles d’hygiène, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Analyse du travail <input type="checkbox"/> Mise à jour de l’évaluation des risques <input type="checkbox"/> Adaptation au contexte d’épidémie, à la réorganisation du travail, au risque accru de RPS <input type="checkbox"/> Analyse des situations de contacts proche au travail, hors travail (cantine, hébergement collectif, vestiaires, etc) <input type="checkbox"/> Analyse des modalités d’accès à l’entreprise et incidence sur l’organisation du travail : transports en commun, etc <input type="checkbox"/> Mise à jour du DUER et adaptation en fonction de l’évolution de la situation <input type="checkbox"/> Diffusion du DUER et du plan d’action au sein de l’entreprise 	<p>Acteurs : CSE Salariés Référent covid Services de santé au travail (SST)</p> <p>Documents ressources : Mesures de prévention Protocole national de déconfinement Guides par secteur d’activité Mesures à prendre pour protéger la santé des salariés Document AFNOR INRS (Covid-19 et entreprises) INRS (évaluation des risques)</p>
<p>➤ Rédaction d’un plan de continuité ou de reprise d’activité à adapter en fonction de l’évolution de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diffusé et expliqué aux salariés <input type="checkbox"/> Définissant une organisation du travail et de l’activité dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières <input type="checkbox"/> Réception du public <input type="checkbox"/> Réception des clients et fournisseurs <input type="checkbox"/> Réception des marchandises <input type="checkbox"/> Attention particulière apportée aux salariés en formation (risque supplémentaire de contact étroit) <input type="checkbox"/> Attention particulière aux personnes vulnérables <input type="checkbox"/> Diagnostic sur le télétravail dans l’entreprise (identification des tâches « télétravaillables ») 	<p>Acteurs : CSE Salariés Référent covid SST</p> <p>Négociation collective notamment sur le télétravail</p> <p>Documents ressources : Mesures organisationnelles INRS Télétravail Adaptation de l’activité, congés, mise à disposition de main d’oeuvre Apprentissage Garde d’enfants et personnes vulnérables Travail des personnes en situation de handicap Télétravail des personnes en situations de handicap</p>

Points d’attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
<p>➡ Définition d’un plan et d’une organisation de circulation à adapter en fonction de l’évolution de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modalités d’entrée et de sortie des locaux <input type="checkbox"/> Circulation dans les locaux <input type="checkbox"/> Identification des goulots d’étranglement (ascenseurs, escaliers, locaux sociaux, vestiaires, sanitaires, etc) <input type="checkbox"/> Information du public, des clients, des fournisseurs, des prestataires et consignes à respecter (masque, gel hydroalcoolique, etc) <input type="checkbox"/> Mise à jour des plans d’intervention des entreprises extérieures <input type="checkbox"/> Mise à jour des protocoles de chargement et déchargement <input type="checkbox"/> Circulation au sein des hébergements mis à disposition des salariés <input type="checkbox"/> Organisation de l’acheminement des travailleurs du siège au lieu de travail <input type="checkbox"/> Mise en place d’un décalage des horaires pour éviter les goulots d’étranglement <input type="checkbox"/> ... 	<p>Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST</p> <p>Documents ressources</p> <p>Gestion des locaux communs et vestiaires</p> <p>Se déplacer en véhicule INRS</p>
<p>➡ Plan de nettoyage et de désinfection avec produits adaptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avant reprise <input type="checkbox"/> Pendant l’activité : locaux de travail, sanitaires et vestiaires, locaux sociaux, matériel, outils, véhicules, équipements de protection, etc <input type="checkbox"/> Mesures de traçabilité <input type="checkbox"/> Gestion des déchets <input type="checkbox"/> Adaptation du plan de prévention de l’entreprise de nettoyage <input type="checkbox"/> Hébergement des travailleurs 	<p>Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST</p> <p>Documents ressources</p> <p>Protocole national de déconfinement page 18 et suivantes</p> <p>Mesures d’hygiène INRS</p>
<p>➡ Diffusion de l’information sur l’évolution du DUER et du plan d’action, les consignes, les mesures barrières et de distanciation physique mises en œuvre concrètement, de façon adaptée à l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Après discussion au sein du CSE <input type="checkbox"/> A l’ensemble des salariés <input type="checkbox"/> Par affichage, mail, courrier, information directe, etc <input type="checkbox"/> Accompagnée d’explications voire d’une formation si nécessaire (port du masque) <input type="checkbox"/> En veillant à l’appropriation des consignes 	<p>Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST</p> <p>Documents ressources</p> <p>Document AFNOR</p>

Points d'attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
<p>➔ Mesures pour veiller au respect des gestes barrières et de distanciation physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> En fonction de l'analyse du travail, réorganisation du travail, dont les heures de début et de fin de travail <input type="checkbox"/> Aménagement des locaux, espacement sur les postes de travail, dans les locaux sociaux <input type="checkbox"/> Planning d'utilisation des locaux communs <input type="checkbox"/> Lors des déplacements en véhicules <input type="checkbox"/> ... 	<p>Acteurs : CSE Salariés Référent covid SST CARSAT</p> <p>Moyens de communication à distance</p> <p>Documents ressources</p> <p>Télétravail</p> <p>Adaptation de l'activité, congés, mise à disposition de main d'oeuvre</p> <p>Pour vous accompagner : Objectif reprise</p>
<p>➔ Mise à disposition de matériel et équipements de protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Moyens fixes permettant une distanciation sociale de type panneaux plexiglass <input type="checkbox"/> Masques, visières <input type="checkbox"/> Equipements spécifiques en fonction du métier <input type="checkbox"/> Savon et/ou gel hydroalcoolique <input type="checkbox"/> Moyens de séchage à usage unique <input type="checkbox"/> Produits de nettoyage ou de désinfection des locaux <input type="checkbox"/> Procédure de vérification des stocks 	<p>Acteurs : CSE Salariés Référent covid SST CARSAT</p> <p>Documents ressources</p> <p>Mesures de prévention</p> <p>Questions réponses sur les Masques</p> <p>Masques INRS</p> <p>Gants INRS</p>
<p>➔ Rédaction d'un protocole en cas de symptômes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diffusé et expliqué aux salariés 	<p>Acteurs : CSE Salariés SST</p> <p>Documents ressources</p> <p>Conduite à tenir en cas de suspicion de contamination</p>

Points d'attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
<p>➡ Rédaction d'un protocole en cas de contamination avérée</p>	<p><input type="checkbox"/> Diffusé et expliqué aux salariés</p>	<p>Acteurs : CSE Salariés SST</p> <p>Documents ressources</p> <p>Mesures à prendre si un salarié est contaminé</p> <p>Que faire si un cas survient ? INRS</p>

Poursuivre ou reprendre l'activité dans le cadre d'un dialogue social de qualité

Points d'attention	Objets de dialogue social	Acteurs et ressources à mobiliser
<p>➤ Consultation/discussions de façon itérative, dans la cadre d'un dialogue transparent, renouvelé, permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Incidence de l'épidémie sur l'activité <input type="checkbox"/> Mesures de nature économique envisagées dont recours à l'activité partielle <input type="checkbox"/> Solutions permettant de préserver l'emploi <input type="checkbox"/> Adaptation de l'organisation du travail : télétravail, modification de la durée du travail et /ou des horaires, etc <input type="checkbox"/> Mise à jour de l'évaluation des risques : identification des situations à risques <input type="checkbox"/> Matériel et équipement de prévention mis à disposition <input type="checkbox"/> Information et formation des salariés <input type="checkbox"/> Anticipation des questions pratiques 	<p><u>Acteurs</u> CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires</p> <p><u>Documents ressources</u> Dialogue social</p>
<p>➤ Calendrier de réunions rapprochées sur la mise en œuvre des mesures décidées, leur évaluation et leur évolution si nécessaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Calendrier prédéfini <input type="checkbox"/> Définition du contenu de l'information <input type="checkbox"/> Définition des modalités d'information et de consultation <input type="checkbox"/> Organisation des modalités d'alerte sur les conditions de mise en œuvre du plan de continuité ou de reprise d'activité 	<p><u>Acteurs</u> CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires</p> <p><u>Documents ressources</u> Dialogue social</p>
<p>➤ Organisation de temps et d'espaces de discussions pour recueillir les questions, les propositions et les inquiétudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sur la santé et la sécurité des personnes <input type="checkbox"/> Sur les questions d'organisation du travail <input type="checkbox"/> Sur les questions d'emploi et de formation <input type="checkbox"/> Sur les questions d'ordre économique : niveau d'activité, stratégie, etc 	<p><u>Acteurs</u> Salariés dont encadrement CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires ARACT</p> <p><u>Documents ressources</u> Dialogue social</p>
<p>➤ Définition d'un plan de communication et d'information auprès des salariés, du public, des clients, des fournisseurs, des prestataires, etc</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contenu de l'information <input type="checkbox"/> Modalités de l'information <input type="checkbox"/> Périodicité de l'information <input type="checkbox"/> ... 	<p><u>Acteurs</u> CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires</p>

Etre accompagné

[Dispositif Objectif reprise](#)

[Offre de service de l'ARACT](#)

Des aides pour l'activité économique

Vous pouvez consulter notamment les sites suivants :

[Mesures de soutien](#)

[Activité partielle](#)

[Aides sectorielles](#)

[Site Internet de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Conseil régional](#)

Des aides pour la prévention

[AGEFIPH](#)

[INRS](#)

[ARACT Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[MSA](#)

[CARSAT Auvergne](#)

[OPPBTP](#)

[CARSAT Rhône-Alpes](#)

[Votre service de santé au travail](#)

Se tenir informé sur l'évolution de l'épidémie et les mesures d'hygiène à prendre

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

[Masques grand public](#)

[Différents types de masques](#)

Se tenir informé sur les bonnes pratiques de prévention, les droits et devoirs des entreprises et travailleurs

[Mesures de prévention](#)

[Guides par secteur d'activité](#)

[Télétravail](#)

[Code du travail numérique](#)

[Renseignements en droit du travail](#)

Entreprise de l'artisanat : contacter la Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA)

- Site dédié aux TPE de l'artisanat pour commander des équipements de sécurité sanitaire : <https://www.proxiprotection.fr/>
- Cellule de soutien psychologique dédiée aux chefs d'entreprise de l'artisanat,
- Appel gratuit : 09 85 607 627
- [Site](#)

Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRI)

[CPRI](#)

Les organisations patronales ou syndicales vous informent

[MEDEF](#)

[CGT](#)

[CPME](#)

[CFDT](#)

[U2P](#)

[FO](#)

[FRSEA AURA](#)

[CFE-CGC](#)

[CFTC](#)